

Le mariage pour tous ?

Les médias ont beaucoup parlé, ces derniers temps, du projet de loi qui viendrait en débat au parlement et qui instituerait le mariage entre deux personnes du même sexe et leur donnerait la possibilité d'adopter des enfants.

Ce projet agite l'opinion publique, à juste titre, compte tenu de ce qui est en jeu au plan anthropologique.

Certes, nous sommes conscients des difficultés que peuvent rencontrer les personnes homosexuelles, du rejet dont elles peuvent souffrir. Il n'est pas question de leur dénier la capacité d'aimer et de se réaliser dans un projet de vie.

Mais comment ne pas s'inquiéter d'une loi qui brouillerait complètement la lisibilité du mariage, institution fondatrice de l'édifice social.

Avant de décider d'une telle loi susceptible de bouleverser les repères fondateurs de la société, il conviendrait d'instaurer un véritable débat, comme pour les lois de bioéthique, afin d'en mesurer toutes les conséquences. Ce débat est à la fois éthique, philosophique, religieux. Certains préconisent même de mettre en place des états généraux sur cette question. Pourquoi pas ? Ce serait le signe donné d'une vraie démocratie participative des citoyens.

Nous savons ce qu'expriment les sondages sur cette question.

Pour nous, membres des communautés chrétiennes, si nous participons à ce débat de société, c'est aussi en nous référant au témoignage du Christ. Il s'est fait proche de nombreux exclus de son temps, mais en même temps il a assumé cette loi fondatrice : « Au commencement de la création, il les fit homme et femme ».

Qu'est-ce qui est en jeu dans ce débat, dans ce projet ?

Au niveau légal, il s'agit d'un bouleversement dans la filiation. Tout enfant est issu d'un père et d'une mère. La suppression de la mention « père » et « mère » sur l'état civil, ferait perdre à l'enfant ses repères naturels et contribuerait ainsi à le fragiliser.

Au niveau social, il faut rappeler que ce n'est pas la sexualité qui fonde le mariage mais la différence des sexes.

Nous avons une identité sexuelle qui nous qualifie juridiquement.

D'autre part, la différence sexuelle entre le papa-homme masculin et la maman-femme féminine joue pour beaucoup dans la vie psychique.

Enfin, dans toutes les cultures, dans toutes les civilisations, on s'accorde sur le principe qu'une famille est fondée par un homme et une femme, que le couple est fondé sur la rencontre de deux différents. Parler d'union et de mariage de deux identiques nie cette donnée anthropologique, ceci en dehors de toute considération religieuse. Dans le dictionnaire, le mariage est défini comme « l'union légitime d'un homme et d'une femme ».

Si donc la loi prévue était votée, le sens du mot « mariage » serait totalement dilué. Faudra-t-il remettre en cause le mariage civil ?

Ces quelques réflexions voulaient mettre en lumière ce que ce projet de loi sur le mariage remet en cause, au niveau légal et social, au risque de bouleverser notre société.

L'Eglise est dans son droit quand elle apporte sa propre contribution à un débat de société, dans le respect des opinions diverses. Elle ne vise pas à provoquer la polémique, ni à défendre ses valeurs. Elle se préoccupe du bien de la société toute entière.

+André LACRAMPE

Contact presse :

Jean-Michel Bourque

Service Diocésain de la Communication

sedicom.besancon@wanadoo.fr

Tel portable : 06 31 02 41 24